

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 19 décembre 2025

Publié le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 19 décembre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.**

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AIGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AIGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	2	0	2
Votants	2	0	4
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	4	0	4
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	0	4

## D2025-44 – Actualisation des Autorisations de Programmes et Crédits de paiement - Approbation

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) sont destinées à faciliter la gestion pluriannuelle des investissements.

Les AP constituent les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limite de durée jusqu'à ce qu'il soit décidé de leur annulation ou caducité. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des AP.

La mise en place et le suivi annuel des APCP nécessitent une délibération du Comité Syndical distincte de celle du Budget qui vient déterminer le montant de l'enveloppe globale de la dépense et un échéancier pour les crédits de paiements avec une répartition dans le temps.

Considérant qu'en amont de la présentation du projet de budget 2026, il convient d'actualiser les APCP soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau du montant de l'AP s'il y a lieu, soit au niveau de sa durée.

Les tableaux suivants permettent d'actualiser les autorisations de programme en cours de réalisation.

### Opération N° 13

Libellé de l'Autorisation de programme	Rénovation de l'UVE de Toulouse
Montant maximum	41 455 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
Ajustement des crédits de paiement	
CP 2022	1 104 531,00 €
CP 2023	8 023 926,00 €
CP 2024	11 056 439,00 €
CP 2025	14 004 145,54 €
CP 2026	4 350 000,00 €
CP 2027	2 915 958,46 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 22

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une déchèterie innovante à Ribaute
Montant maximum	5 659 825,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2019	800,00 €
CP 2020	5 720,00 €
CP 2021	1 395,00 €
CP 2022	43 331,00 €
CP 2023	83 610,00 €
CP 2024	73 734,00 €
CP 2025	1 450 000,00 €
CP 2026	4 001 235,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 24

Libellé de l'Autorisation de programme	Réhabilitation du Hall 9
Montant maximum	7 222 600,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2021	69 990,00 €
CP 2022	2 025,00 €
CP 2023	224 398,00 €
CP 2024	533 721,00 €
CP 2025	1 700 000,00 €
CP 2026	4 692 466,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 27

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'un nouveau centre de tri à Bessières
Montant maximum	57 000 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2023	7 570 595,00 €
CP 2024	29 035 879,00 €
CP 2025	16 829 137,00 €
CP 2026	3 564 389,00 €

L'autorisation de programme est prolongée d'un an et les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 3101

Libellé de l'Autorisation de programme	Agrandissement de la déchèterie de Cornebarrieu
Montant maximum	750 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2019	1 667,00 €
CP 2020	30 952,00 €
CP 2021	13 505,00 €
CP 2022	280,00 €
CP 2023	0,00 €
CP 2024	0,00 €
CP 2025	0,00 €
CP 2026	50 000,00 €
CP 2027	653 596,00 €

L'autorisation de programme est prolongée d'un an et les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 3102

Libellé de l'Autorisation de programme	Agrandissement de la déchèterie de Fronton
Montant maximum	936 227,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2019	6 095,00 €
CP 2020	7 583,00 €
CP 2021	11 099,00 €
CP 2022	8 927,00 €
CP 2023	13 856,00 €
CP 2024	26 350,74 €
CP 2025	862 316,26 €

L'autorisation de programme n'est pas modifiée.

### Opération N° 34

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une plateforme de compostage à Grenade
Montant maximum	5 000 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2022	3 718,00 €
CP 2023	3 718,00 €
CP 2024	218 859,00 €
CP 2025	10 000,00 €
CP 2026	155 000,00 €
CP 2027	2 500 000,00 €
CP 2028	2 108 705,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 35

Libellé de l'Autorisation de programme	Construction d'une plateforme de compostage à Léguévin
Montant maximum	5 191 800,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2022	5 720,00 €
CP 2023	5 720,00 €
CP 2024	2 860,00 €
CP 2025	30 000,00 €
CP 2026	182 000,00 €
CP 2027	2 500 000,00 €
CP 2028	2 465 500,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 36

Libellé de l'Autorisation de programme	Projet déchèterie ou centre de transfert Chemin de Fenouillet
Montant maximum	3 023 160,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2025	1 383 160,00 €
CP 2026	30 000,00 €
CP 2027	990 000,00 €
CP 2028	620 000,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

#### Opération N° 3503

Libellé de l'Autorisation de programme	Transformation de la Station de transfert de Daturas en ateliers techniques
Montant maximum	2 250 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2024	0,00 €
CP 2025	0,00 €
CP 2026	40 000,00 €
CP 2027	1 500 000,00 €
CP 2028	710 000,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

#### Opération N° 43

Libellé de l'Autorisation de programme	Réhabilitation quai de transfert Colomiers
Montant maximum	3 370 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2024	0,00 €
CP 2025	0,00 €
CP 2026	60 000,00 €
CP 2027	2 250 000,00 €
CP 2028	1 060 000,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

#### Opération N° 44

Libellé de l'Autorisation de programme	Création d'un centre de transfert à Dandine
Montant maximum	3 370 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2024	0,00 €
CP 2025	0,00 €
CP 2026	60 000,00 €
CP 2027	2 250 000,00 €
CP 2028	1 060 000,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 45

Libellé de l'Autorisation de programme	Rénovation du centre de transfert de Grenade
Montant maximum	880 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2024	0,00 €
CP 2025	0,00 €
CP 2026	15 000,00 €
CP 2027	865 000,00 €

Les crédits de paiement sont rééchelonnés.

### Opération N° 46

Libellé de l'Autorisation de programme	Subvention d'équipement reconstruction UVE Toulouse
Montant maximum	150 000 000,00 €
Dernière délibération en vigueur	D2025-20 du 25 juin 2025
<b>Ajustement des crédits de paiement</b>	
CP 2025	30 000 000,00 €
CP 2026	30 000 000,00 €
CP 2027	90 000 000,00 €

L'autorisation de programme n'est pas modifiée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L 3312-7,

**Vu** la nomenclature comptable M57,

**Vu** le Règlement Budgétaire et Financier de Decoset,

**Vu** le Débat sur les orientations Budgétaires 2026,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation des AP/CP en cours et les modifications apportées et présentées ci-avant,
- **CERTIFIE** inscrire au Budget Primitif de 2026 les crédits de paiement pluriannuels correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2026.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2025-44 | Comité syndical  
décembre 2025

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5  
Tél 05 62 89 03 41 – [instance@decoSET.fr](mailto:instance@decoSET.fr) – [www.decoSET.fr](http://www.decoSET.fr)

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636/20251219-D2025-44-DE 19  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025